

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-278 du 24 JUILLET 1989

Portant nomination du Camarade
Ibitècho Isidore LALAYE en qualité
d'Ambassadeur Extraordinaire et Plé-
nipotentiaire de la République Popu-
laire du Bénin auprès de la République
Populaire de Mongolie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,
- LE Conseil Exécutif National entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Ibitècho Isidore LALEYE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin près l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République Populaire de Mongolie.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

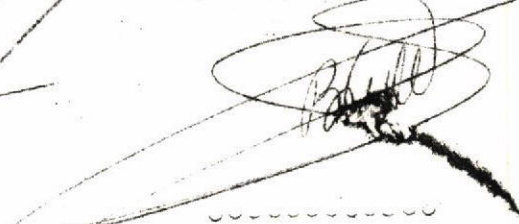
Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Ousmane BATOKO

(Ministre intérimaire)

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4
SPD 2 MAEC - 4 MFE 4 AMBASSADE-BENIN AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6
INTERESSE 1 DPE AU MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP
10 GCONB-DCCT 2 IGE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-